

Revenu minimum garanti

Le 22 février dernier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a annoncé que le gouvernement fédéral financera 75 p. 100 d'un programme de revenu annuel garanti qui sera expérimenté au Manitoba. Le projet est connu sous le nom de *Mincome Manitoba*. La préparation de ce programme a duré deux ans. Vingt-cinq mille échantillonnages, imaginons le nombre de fonctionnaires qui travaillent sur ce sujet, auront été pris dans diverses municipalités avant que le programme ne soit finalement appliqué. L'expérience durera trois ans et ne fonctionnera qu'avec la participation de 2,500 familles seulement. Le Parti Crédit Social du Canada est particulièrement peiné du fait que ces chiffres indiquent que le gouvernement n'a pas l'intention d'établir un système de revenu annuel garanti avant que les conclusions de cette expérience au Manitoba ne soient établies et analysées. Ceci nécessitera au moins trois ou quatre ans. Si telle est la situation, le gouvernement ne fera qu'utiliser sa participation financière dans *Mincome Manitoba* comme une excuse afin d'éviter d'avoir à faire face à ses responsabilités immédiates.

Nous n'avons pas besoin d'enquêtes ni de sondages pour savoir que la pauvreté et l'insécurité financière sont des problèmes majeurs au Canada. De plus, le programme qui ne mettra en cause que 2,500 familles dans une seule province ne saurait certainement pas contribuer à régler le problème de la pauvreté qui nécessitera des mesures beaucoup plus importantes. Le gouvernement ne fait que jeter de la poudre aux yeux, afin d'éviter d'avoir à rendre compte aux Canadiens de son incapacité de faire face aux problèmes de la pauvreté. *Mincome Manitoba* enrichira certainement un certain nombre de planificateurs et de sociologues, mais ce programme n'apportera aucune solution aux problèmes des citoyens qui sont véritablement dans le besoin. Il existe plusieurs faiblesses sérieuses dans le programme expérimenté au Manitoba, mais la plus grande de ces faiblesses est que cette expérience est tellement limitée en ce qui concerne le nombre de gens touchés en comparaison du nombre de ceux qui sont effectivement dans le besoin, que l'ensemble de l'expérience est risible.

Il n'y a pas que les créditistes, évidemment, qui réclament un revenu garanti. Il y a même un libéral, peut-on s'imaginer, soit le sénateur David Croll, qui dit, et je cite:

Nous avons créé le chômage . . .

C'est assez grave ce que le sénateur dit.

Nous avons créé le chômage et l'avons rendu attrayant.

Quand on sait que ces dernières années c'est principalement le parti libéral qui a gouverné le pays, on peut donc dire que c'est lui qui a créé le chômage. Je vois que c'est un libéral qui le dit, dans le journal *Le Jour* du 14 mars 1974, et je cite:

L'ex-président du comité sénatorial d'enquête sur la pauvreté, le sénateur David Croll, un Ontarien d'allégeance libérale, a vigoureusement dénoncé les taux de salaire minimum qui, en plusieurs points du pays, sont démesurément bas.

Nous avons créé le chômage et l'avons rendu attrayant, a affirmé le sénateur Croll, rejetant la vieille rengaine selon laquelle une hausse des taux de salaire minimum précipitera la fermeture d'industries. Les hausses périodiques du salaire minimum n'ont que bien rarement réduit le nombre des emplois, a-t-il déclaré.

M. Croll a réclaté du gouvernement l'établissement d'un programme de revenu annuel garanti pour chacun des Canadiens, un objectif qui est maintenant réalisable politiquement et socialement.

Un tel programme pourrait tirer les défavorisés de l'ornière de la pauvreté et éviterait les préjudices causés aux familles et au monde du travail par l'actuel programme d'assistance sociale.

Selon M. Croll, les taux de salaires minima dans plusieurs régions du pays sont insuffisants et mesquins.

Alors, monsieur le président, il va falloir que les libéraux se mettent d'accord à un certain moment, parce que nous allons finir par penser que nous avons raison.

Dans le rapport du comité spécial du Sénat sur la pauvreté, on dit entre autres choses, à la page 114, et je cite:

Les pauvres sont souvent défavorisés quant au pouvoir d'achat en raison d'un manque d'instruction, d'expérience, de renseignements, de formation et de facilités, autant qu'en raison du manque d'argent liquide.

Il n'y a plus seulement les créditistes qui vont le dire.

Les vrais bons achats ne sont pas seulement le fruit de renseignements sûrs au sujet de la qualité et de la valeur des produits, mais également d'une comparaison des prix demandés par différentes sortes de magasins en différents endroits. Or, pour recueillir ces renseignements, il faut du temps, des efforts et de l'argent. Les dépenses occasionnées par les déplacements et les difficultés d'obtenir du crédit ne permettent pas aux pauvres d'effectuer ce genre d'achat «comparé». Aussi font-ils leurs emplettes dans de petits magasins du coin où les prix sont plus élevés et le choix restreint, mais où on leur offre un service de livraison et où on leur fait crédit.

● (1700)

Parmi les pauvres, les personnes âgées, qui ne peuvent se payer un transport motorisé, ni marcher de longs trajets, ni porter des paquets, constituent un exemple typique. Ils n'ont vraiment pas le choix. Un représentant du Conseil des œuvres catholiques décrivait leur lamentable situation en ces termes:

Lorsque je parle d'une personne très pauvre, je parle d'une personne vivant dans une maison à appartement où, par exemple, le voisin de palier médiateur partagera sa soupe. C'est cette personne qui s'efforce de subvenir à ses besoins avec un revenu très limité, qui n'a pas droit à l'assistance sociale et qui possède un revenu très peu élevé ou une pension très limitée. Ces gens survivent avec du thé et des toasts et trouvent difficile de subvenir à leurs propres besoins.

Monsieur le président, le Canada connaît non seulement la pauvreté, mais une dette publique qui s'accroît sans cesse. En 1955, la dette publique était de 17 milliards 951 millions de dollars, et en 1973 elle est de 51 milliards 717 millions de dollars, ayant triplé en moins de 20 ans.

Les provinces et les municipalités sont elles aussi écrasées sous les dettes. Pour 1973, elles avaient accumulé des dettes de l'ordre de 8 milliards de dollars, et un intérêt annuel de 452 millions de dollars. Les provinces en avaient pour 17 milliards de dollars, avec un intérêt annuel de l'ordre de \$566,185,000. Le gouvernement fédéral, pour donner l'exemple, comme d'habitude, avait une dette de \$51,717,700,000, et on prévoit que l'intérêt pour le prochain exercice financier sera de près de 3 milliards de dollars.

L'augmentation de la dette publique démontre hors de tout doute que nos gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral sont incapables de faire face à leurs obligations, et doivent s'endetter.

Un revenu garanti payé à même les taxes ne contribuerait en rien à améliorer la situation financière du pays et des individus. Le revenu annuel garanti doit être payé au moyen de crédits nouveaux, afin d'augmenter le pouvoir d'achat. C'est là la seule solution possible à la pénurie permanente de pouvoir d'achat. Que dire maintenant de la croissance de la dette à la consommation. On sait que, manquant de pouvoir d'achat, les Canadiens sont obligés de s'endetter d'une façon continue, et on leur fournit toutes les facilités. Les cartes de crédit existent dans tous les secteurs de la consommation, et on les offre à grand renfort de publicité. Il y a les prêts consentis par les banques et les institutions de prêts, de sorte que, avec la publicité énorme qui se fait sur tous les produits dans les magasins, les gens deviennent obligés de s'endetter, parce qu'ils n'ont pas le pouvoir d'achat nécessaire pour faire face à leurs obligations, pouvoir d'achat qui seul pourrait se comparer au pouvoir de production. Ainsi on a pu